

Date de convocation : 07/05/2025	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
---	---

Le treize mai deux mil vingt-cinq à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Nelly BEAULAIGUE, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Jean Pierre NOUVET, Marie Laure OUDIN, Eric PARRAT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (16).

Excusés : Dimitri CLOT (pouvoir à Florian CHAUDIER), Christophe MOULIN (pouvoir à Pierre DURIEUX), Emeline MOUNIER (pouvoir à Isabelle MEYNET), Fanny MOURIER (pouvoir à Nelly BEAULAIGUE) (4).

Absents : Corinne BEAL, Colette MORIN, Thierry SABOT (3).

Madame Catherine MARCON a été désignée secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Vidéoprotection du stade Dufaure-de-Citres.

DCM 20250513-2

Suite à la réhabilitation du stade Dufaure-de-Citres, Monsieur le Maire propose d'installer dans l'enceinte du complexe sportif une caméra de vidéoprotection dans le but de le protéger contre tous faits délictueux.

Il précise que cette installation peut bénéficier d'une aide de l'Etat au titre de la DETR et d'une aide de la Région au titre du dispositif « sécuriser les espaces publics communaux ».

Il présente le plan de financement suivant :

DEPENSES en HT		RECETTES	
Installation d'une caméra	6 390.00 €	Région (50 %)	3 195.00 €
		Etat – DETR (30 %)	1 917.00 €
		Autofinancement (20 %)	1 278.00 €
TOTAL	6 390.00 €	TOTAL	6 390.00 €

AR Préfecture

043-214300873-20250513-DCM20250513_2-DE
Reçu le 28/05/2025

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité avec une voix contre (Isabelle MEYNET) :

- Approuve l'installation d'une caméra de vidéoprotection dans l'enceinte du stade Dufaure-de-Citres ;
- Approuve le plan de financement exposé ci-dessus ;
- Sollicite de Monsieur Le Préfet de Haute-Loire une aide financière au titre de la DETR ;
- Sollicite de Monsieur Le Président de la Région Auvergne Rhône-Alpes une aide financière au titre du dispositif « *sécuriser les espaces publics communaux* » ;
- Charge Monsieur le Maire de déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants ;
- Autorise Monsieur Le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Pierre DURIEUX



La Secrétaire de séance,
Catherine MARCON

AR Prefecture

043-214300873-20250513-DCM20250513_2-DE
Reçu le 28/05/2025